

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2020

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE ET APPELS FRAUDULEUX - (N° 2616)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 59

présenté par

M. Jolivet, Mme Bono-Vandorme, Mme Tuffnell, M. Savatier, M. Delpon, M. Leclabart,
Mme Brocard, M. Cormier-Bouligeon, Mme Rossi, M. Vignal, M. Alauzet, Mme Clapot,
M. Freschi, Mme Jacqueline Maquet, M. Paluszkiwicz, M. Buchou, Mme Janvier, M. Mis,
M. Molac, Mme Brulebois, M. Ramos et M. Lainé

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.